



KINGDOM OF BELGIUM

KINGDOM OF BELGIUM

National (video) statement delivered by

H.E. Karine LALIEUX, Minister of Pensions and Social Integration, in charge of Persons with Disabilities, Combating Poverty and Beliris

**COSP 17 CRPD –
General Discussion**

New York, 11 June 2024

Monsieur le Président,

La Convention relative aux droits des personnes handicapées nous engage chaque jour à construire une société inclusive pour les personnes en situation de handicap, à tous les niveaux de pouvoir. Le thème général de cette 17e conférence est donc tout à fait d'actualité. La pleine intégration de la dimension du handicap dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable est une exigence si nous voulons être à la hauteur du slogan « Ne laisser personne de côté ».

Après l'inscription dans la constitution du droit à l'inclusion en 2021, je suis heureuse de vous annoncer que le mois dernier, l'approche structurée de l'intégration de la dimension du handicap dans tous les domaines de la politique fédérale que nous avons construite ces dernières années a reçu une base légale, et est donc assurée pour l'avenir. La nouvelle loi prévoit une implication active de la société civile des personnes en situation de handicap et du mécanisme indépendant dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des futurs plans d'action handicap.

L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap est crucial pour leur inclusion dans la société, leur émancipation, leur autonomie et leur protection contre la pauvreté. En Belgique, la différence de taux d'emploi entre les personnes en situation de handicap et le reste de la population est élevé. C'est pourquoi nous travaillons à la suppression d'obstacles identifiés à différents points de la chaîne menant les personnes en situation de handicap vers l'emploi.

Des efforts ont été déployés également pour faire respecter et promouvoir le droit à des aménagements raisonnables et la sensibilisation auprès employeurs. Au niveau régional, des trajets intensifs ont été lancés pour mener vers des stages et l'emploi, avec accompagnement spécifique en cas de handicap, ainsi que le job coaching, et des trajets de transitions pour les jeunes en situation de handicap, entre autres.

Au niveau de la protection sociale la Belgique a élargi les possibilités de cumuler des revenus du travail avec des allocations, afin que les personnes en situation de handicap puissent plus facilement entrer et rester sur le marché du travail sans perdre immédiatement leurs allocations. Un nouvel outil de simulation numérique permet également d'estimer à l'avance l'impact d'une reprise du travail sur les allocations ou les prestations. Par ailleurs, l'esprit d'entreprendre est soutenu. Les personnes bénéficiant d'une allocation de handicap peuvent maintenant plus facilement tester une activité de travailleur indépendant.

Il est essentiel de s'attaquer à tous les obstacles, quel que soit le secteur, et d'impliquer les personnes en situation de handicap et les organisations de travailleurs et d'employeurs dans la mise en place d'un marché du travail inclusif.

Je vous remercie.